

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tenue à la salle Lévis St-Yves, lundi le 29 janvier 2023 à 19h15.

Sous la présidence de Monsieur Michel Pelletier, maire. Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

Martin Harvey	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Regent Michaud	siège no 3
Sylvie Lacoursière	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Assiste également à la séance extraordinaire :

Madame Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière.
Madame Sonia Bellemare, à titre de secrétaire d'assemblée.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, étant tous présents, ils renoncent individuellement à l'avis de convocation.

Tous les conseillers présents renoncent à l'avis de convocation.

015-01-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h17, sous la présidence de monsieur Michel Pelletier, maire.

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu par ce conseil de nommer madame Sonia Bellemare à titre de secrétaire pour la présente assemblée publique.

016-01-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Georges Lysight, appuyé par la conseillère Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisations
- 3) Période de questions
- 4) Clôture de l'assemblée

017-01-2024 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Doris Jetté, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'adopter le programme triennal d'immobilisation tel que présenté :

Programme triennal d'immobilisation

	2024	2025	2026
Amélioration voirie locale		20 000 \$	20 000 \$
Équipements de voirie	5 000 \$		
Remorque fermé (voirie)		12 000 \$	
Habit de combat (bunker)	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Équipement incendie		1 000 \$	1 000 \$
Pompe (traitement Eaux usées)	2 000 \$		
Amélioration salle Lévy St-Yves et local des fermières	60 230 \$		
Équipement de bureau (ordinateur)	4 000 \$	2 500 \$	2 500 \$
Total	74 230 \$	38 500 \$	26 500 \$

Répartition des dépenses			
Transport	5 000 \$	32 000 \$	20 000 \$
Sécurité publique	3 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Administration	4 000 \$	2 500 \$	2 500 \$
Amélioration locative	60 230 \$		
Site traitement eaux usées	2 000 \$		
Total	74 230 \$	38 500 \$	26 500 \$

CONFORMÉMENT à l'article 957 du Code municipal, le programme triennal d'immobilisation sera distribué dans la prochaine parution du journal "Le Prémontexte."

PÉRIODE DE QUESTIONS

018-01-2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Martin Harvey et résolu de clore la présente séance à 19h24.

Michel Pelletier, maire

Secrétaire d'assemblée

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.